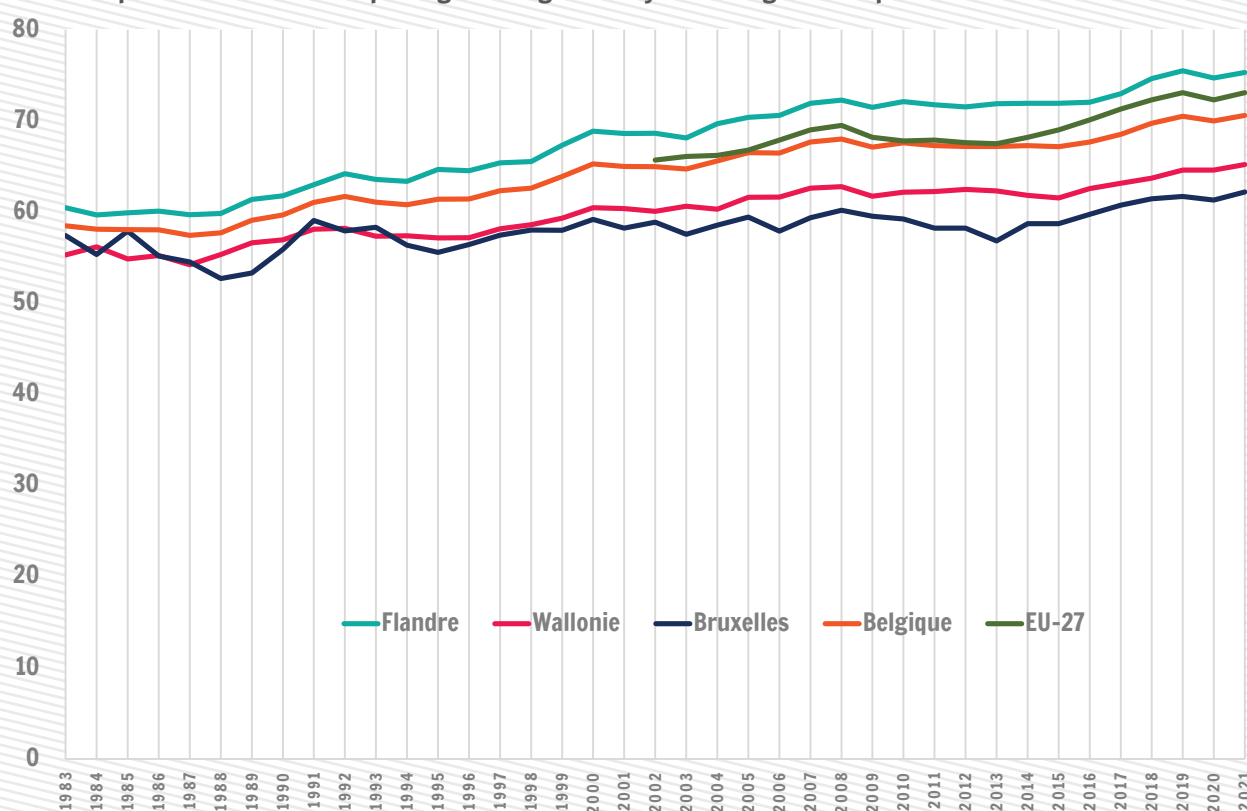


Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

65,2%

C'est le taux d'emploi wallon des 20-64 ans en 2021, alors que le taux européen était de 73,1 %

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans par régions belges et moyennes belge et européenne



Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 17/05/2022 - Steunpunt Werk

En 2021, le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie (65,2 %) reste inférieur à la moyenne belge (70,6 %), à la moyenne européenne (73,1 % pour l'Europe des 27 - sans le Royaume Uni à partir de 2020) et au taux flamand (75,3 %) mais il est supérieur au taux observé à Bruxelles (62,2 %).

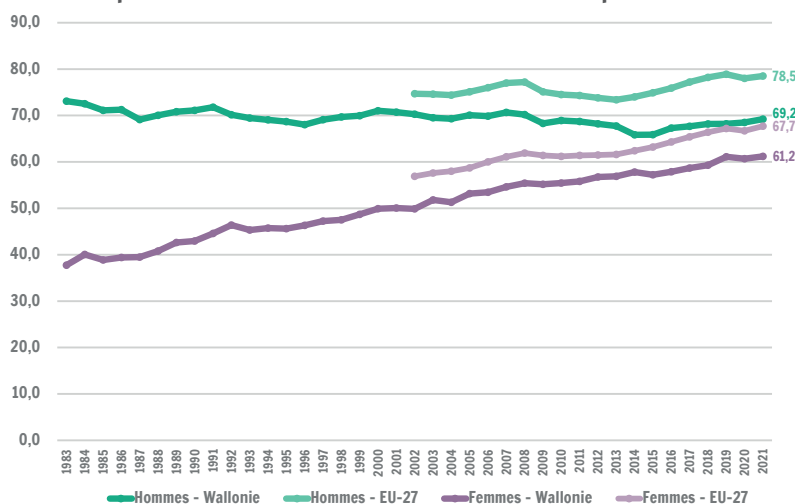
Dans le cadre de la stratégie européenne EU-2020, le taux d'emploi des 20-64 ans avait été sélectionné comme indicateur cible : 75 % au niveau européen et 73,2 % au niveau belge (PNR, avril 2011). Ces objectifs n'ont toujours pas été atteints en 2021. C'est également ce taux qu'a sélectionné le Gouvernement wallon dans la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024 pour fixer le taux d'emploi cible de 68,7 % en 2025, soit une augmentation de 5 points de pourcentage par rapport au taux de 2018.

En 2020, les mesures de soutien, le chômage temporaire pour les salariés et le droit passerelle pour les indépendants, avaient permis le maintien du taux d'emploi au même niveau que celui de 2019, soit 64,6 %. En 2021, la croissance du taux d'emploi a repris, boostée par le maintien partiel de ces mesures, la mise en place de plans de relance et par la reprise de l'activité économique. Le taux d'emploi des 20-64 ans s'élève ainsi à 65,2 % en 2021 soit 0,6 pp de plus qu'en 2020 et 2019. Ce chiffre sous-estime cependant l'augmentation car la définition de l'emploi a été modifiée pour tenir compte de la transposition au niveau européen de la nouvelle résolution du BIT. Calculé selon l'ancienne définition, le taux d'emploi en 2021, en Wallonie, aurait été de 65,7 % soit une augmentation de 1,1 point de pourcentage par rapport à 2020.

A noter que ce taux est estimé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail afin de permettre les comparaisons internationales. Comme il est mesuré sur la base d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude que le taux d'emploi wallon des 20-64 ans se situait, en 2021, entre 64,3 % et 66,1 %.

Taux d'emploi des 20-64 ans (BIT)

Taux d'emploi BIT des 20-64 ans en Wallonie et dans l'Europe des 27



La tendance à la hausse du taux d'emploi des femmes presque ininterrompue depuis le début de la période d'observation, a repris en 2021 (+0,5 pp au niveau wallon et + 1,0, pp au niveau européen par rapport à 2020). Le taux d'emploi des hommes, dont la légère tendance à la baisse s'est renversée ces dernières années vers une légère tendance à la hausse, a augmenté de 0,7 pp en Wallonie et de 0,5 pp dans l'EU-27 entre 2020 et 2021.

Le taux d'emploi des femmes reste inférieur au taux d'emploi des hommes. En 2021, en Wallonie, 61,2 % des femmes en âge de travailler (20-64 ans) avaient un emploi contre 69,2 % des hommes. Au niveau européen (EU-27) ces taux étaient respectivement de 67,7 % et 78,5 %.

Sources : Enquête sur les Forces de Travail - Update Eurostat 2010/4/2021- Steunpunt Werk

Définitions et sources

Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une tranche d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Cet indicateur est calculé sur la base de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) dans tous les pays de l'Union européenne dans le respect des définitions du BIT.

Cette enquête par sondage est organisée en Belgique par Statbel, c'est une enquête socio-économique auprès des ménages privés (donc sont exclus les ménages collectifs) dont le but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories.

La population occupée comprend les personnes qui, durant la semaine de référence de l'enquête, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou qui, n'ayant pas travaillé, avaient néanmoins un emploi dont elles étaient temporairement absentes. Les intervalles de confiance sont calculés par Statbel.

Pertinence et limites

Le taux d'emploi calculé sur cette base se conforme aux critères du BIT et permet ainsi les comparaisons internationales.

La définition de l'emploi est très large.

Si globalement un taux d'emploi élevé peut être interprété de manière positive, pour les jeunes un taux d'emploi faible peut être interprété de manière positive comme une possibilité pour ceux-ci de poursuivre leurs études. C'est pourquoi les objectifs européen et wallon concernent les 20-64 ans et non les 15-64 ans.

Ces taux sont calculés sur la base de statistiques inférées à partir de l'EFT. Or, l'inférence induit une « marge d'erreur » (que l'on peut cependant circonscrire dans un intervalle de confiance). Pour l'interprétation correcte de la série chronologique, il faut tenir compte des changements méthodologiques intervenus en 1999, en 2017 et en 2021.

Pour en savoir plus :

<http://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-demploi-20-64-ans-bit/>

L'Enquête sur les Forces de Travail : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Steunpunt Werk : <http://www.steunpuntwerk.be/>

Augmenter le taux d'emploi en Wallonie. Mesures et enjeux : <https://www.iweps.be/publication/augmenter-taux-demploi-wallonie-mesures-enjeux/>

Personnes de contact : **Didier Henry** (dhe@iweps.be) et **Valérie Vander Stricht** (vva@iweps.be)

Prochaine mise à jour : mai 2023